



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
10 juin 2022
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-sixième session

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 10 d) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi l'examen des Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, et en particulier de l'expérience tirée de la réalisation des examens sur dossier, conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la décision 13/CP.20.
 2. Le SBSTA est convenu qu'il n'était pas nécessaire de réviser les Directives mentionnées au paragraphe 1.
 3. Le SBSTA a clos l'examen de cette question.
-

